



MINISTÈRE DES ARMÉES

Les étapes : RECENSEMENT MILITAIRE - JDC

Vous avez entre 16 ans et 16 ans et 3 mois



Recensement obligatoire dans votre mairie de rattachement



Vous sortez de la mairie avec votre certificat de recensement



Dans le trimestre suivant, la mairie fait parvenir votre dossier au Centre du Service National de rattachement



Vous vous inscrivez sur le site : majdc.fr Vous pouvez suivre votre dossier et modifier la date de convocation



Entre 8 et 12 mois plus tard vous recevez une convocation par mail et/ou à votre domicile par courrier



Vous effectuez votre Journée Défense et Citoyenneté et recevez votre certificat de participation à la JDC

